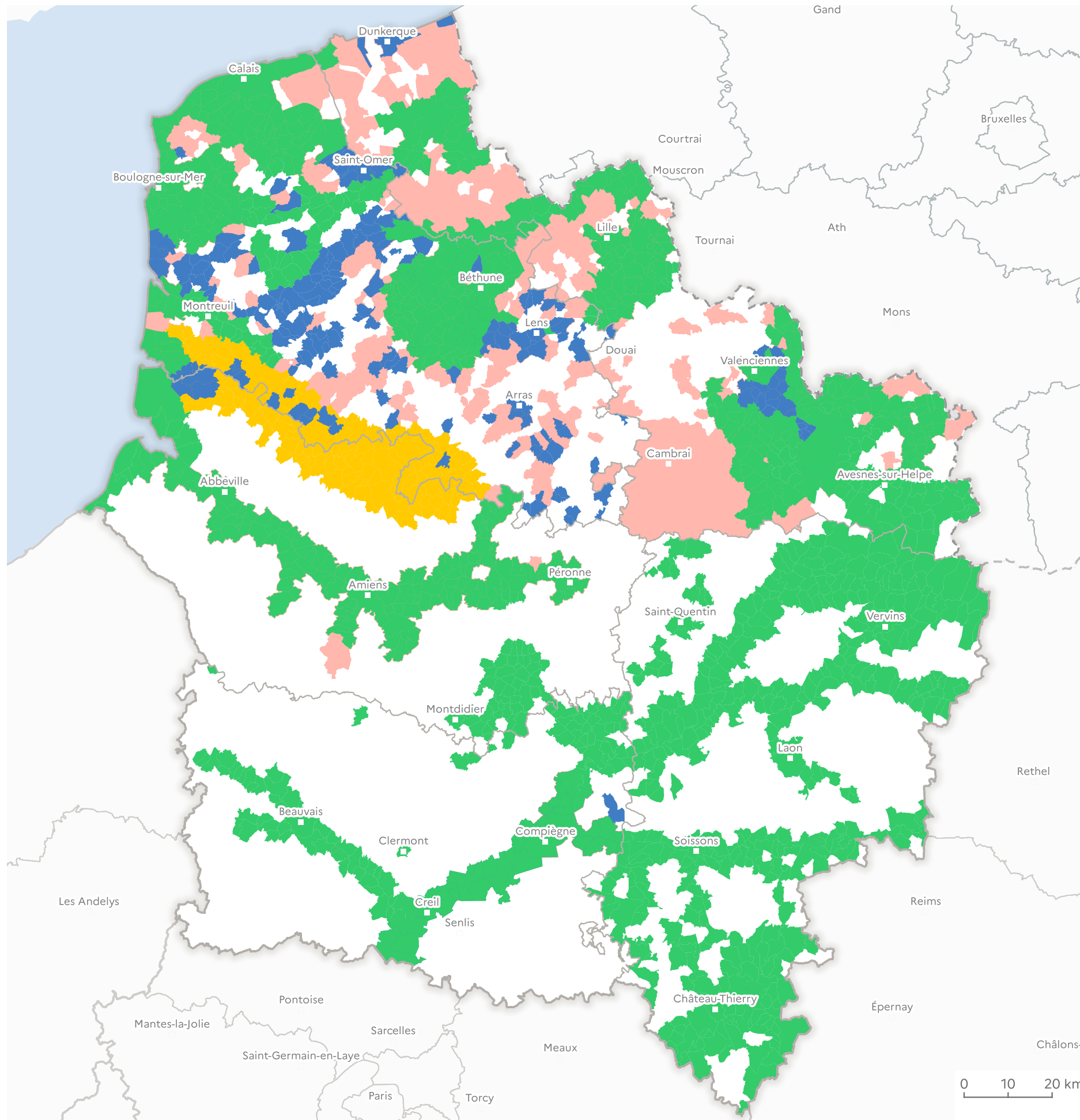


PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)



Les PPRN sont prescrits par arrêté préfectoral sur la base des études d'aléas réalisés (atlas des zones inondables, atlas des mouvements de terrain...).

À la différence des PPRN approuvés, les PPRN prescrits ne constituent pas encore des servitudes d'utilité publique. Toutefois, en cas d'urgence, le préfet peut, après consultation des maires des communes concernées, rendre immédiatement opposable certaines prescriptions du projet.

Les différents types de PPRN pris en compte pour cette carte sont :

- PPRN inondation,
- PPRN mouvement de terrain,
- PPRN littoral,
- PPRN multi-risques,
- PPRN retrait gonflement des argiles.

PPRN

- Opposable
- Prescrit
- Montage ou programmation
- Caduque

- Limite régionale
- Limite départementale
- frontiere_nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
PPRN : GASPAR (10/2022)
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS ®

Réf. : 22-099-L (29/03/2023)